



**PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE  
VIH/SIDA (ONUSIDA)**

*(UNICEF, PNUD, FNUAP, UNESCO, OMS, Banque Mondiale)*

UNAIDS/PCB(1)/95.6  
31 juillet 1995

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION  
DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME**

**Genève, 13-14 juillet 1995**

**Table des matières**

	<b>Pages</b>
I.Introduction.....	2
II.Conseil de Coordination du Programme : mode de fonctionnement.....	3
III.Rapport du Directeur exécutif.....	3
IV.Dispositions budgétaires, administratives et juridiques .....	4
V.Vision commune de la réponse à l'épidémie : notions préliminaires .....	5
VI.Décisions, recommandations et conclusions .....	5
Annexe 1	Liste des participants
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).....
	19

## I. Introduction

1. La première réunion du Conseil de Coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) a eu lieu au Siège de l'OIT à Genève les 13 et 14 juillet 1995. Ont participé à la réunion les membres, les six organismes coparrainants, cinq organisations non gouvernementales et des observateurs des Etats Membres des organismes coparrainants et d'organisations du système des Nations Unies. La liste des participants figure à l'annexe 1.

—

### **Discours d'ouverture du Président du Comité des Organismes coparrainants (COC)**

2. M. Gustave Speth, Administrateur du PNUD, a pris la parole en sa qualité de Président actuel du COC, charge exercée par roulement par les six organismes coparrainants. Il a retracé l'historique de la création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) depuis l'étude demandée par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1993 jusqu'à la première réunion de l'organe directeur du Programme. Le texte du discours de M. Speth a été distribué aux participants.

—

### **Election des membres du bureau**

3. Il a été décidé de supprimer la charge de rapporteur. Les participants ont élu Mme l'Ambassadeur Sally Shelton (Etats-Unis d'Amérique) Président et Mme le Dr N. D. Dlamini Zuma (Afrique du Sud) Vice-Président pour un an et demi, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1996.

4. Ainsi que l'avait demandé le Conseil économique et social dans sa résolution E/1995/L.24/Rev.1, le Conseil a approuvé la nomination des représentants des cinq organisations non gouvernementales désignées pour participer à ses travaux. La liste de ces représentants figure au paragraphe 25.

5. Le Conseil a également pris note des résultats du tirage au sort pour déterminer le roulement des mandats de ses membres, réalisé le 13 juillet 1995 au cours de la session de fond de 1995 du Conseil économique et social. Ces résultats figurent au paragraphe 24.

---

### **Adoption de l'ordre du jour**

6. Le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire (document UNAIDS/PCB(1)/95.1 Rev.1) et l'a adopté sans autres modifications que l'inversion des points 2 et 3 (voir annexe 2).

## **II. Conseil de Coordination du Programme (CCP) : mode de fonctionnement**

7. Le Conseil a noté que le mode de fonctionnement présenté par le Secrétariat dans le document UNAIDS/PCB(1)/95.3 Rev.1 tenait compte des éléments présentés au chapitre VI du rapport du COC au Conseil économique et social, des décisions prises par le Conseil économique et social à ses sessions organiques de 1995 et de la résolution adoptée à sa session de 1995 (document E/1995/L.24/Rev.1). Le texte adopté par le Conseil est reproduit à l'annexe 3 du présent rapport.

8. Un membre du CCP (Japon) a proposé la création d'un comité exécutif du CCP composé de représentants de groupes régionaux de membres. Le CCP a estimé que cela risquerait de créer des échelons superflus et il a été décidé que le Japon reconsidérerait la question et, le cas échéant, proposerait une proposition révisée à la deuxième réunion du CCP.

---

## **III. Rapport du Directeur exécutif**

9. Le rapport (UNAIDS/PCB(1)/95.2) présenté au Conseil comportait trois sections principales : (l'épidémie d'infection à VIH/SIDA : la deuxième décennie; l'ONUSIDA : mission, rôles et approches stratégiques; et les étapes de l'élaboration de l'ONUSIDA : janvier-juin 1995). L'intervention du Dr Piot, Directeur exécutif, sur ce point a également été distribuée aux participants. La conclusion adoptée sur ce point figure au paragraphe 16.

---

## **IV. Dispositions budgétaires, administratives et juridiques**

---

### **Budget indicatif, structure organique et dotation en personnel pour 1996-1997**

10. Le Conseil a examiné les deux documents établis sur ce sujet (UNAIDS/PCB(1)/95.4 - Structure organique et dotation en personnel proposées pour l'ONUSIDA et UNAIDS/PCB(1)/95.5 - Projet de budget indicatif pour l'exercice 1996-1997). Pour faciliter l'examen du budget programme pour 1996-1997, qui lui sera soumis pour approbation à sa prochaine réunion, le Conseil a demandé que soient rédigés un certain nombre de rapports et de plans, dont la liste figure au paragraphe 17. Le Conseil a également donné des indications sur différents points à prendre en considération lors de l'élaboration du budget global qui devrait se situer dans une fourchette indicative de US \$120-140 millions (voir paragraphe 18).

11. Le CCP a autorisé le Directeur exécutif à procéder à la première phase de recrutement du

---

personnel (voir paragraphe 19). Le Conseil a demandé aux donateurs de verser des fonds en 1995 pour financer ce recrutement et de verser leurs contributions pour 1996 le plus rapidement possible (voir paragraphes 19 et 20 pour les décisions adoptées à cet égard).

12. Le Conseil a décidé de remettre à sa prochaine réunion l'adoption d'une décision concernant les modalités de réaffectation de fonds entre secteurs de programme du budget programme approuvé pour l'ONUSIDA.

### **Mise à jour concernant l'instrument juridique et l'accord relatif à l'appui administratif**

13. Le Conseil a été informé qu'à la dernière réunion du Comité des Organismes coparrainants, le 11 juillet 1995, ceux-ci avaient approuvé le contenu du mémorandum d'accord concernant l'ONUSIDA, et que le texte était actuellement soumis à un examen du point de vue juridique.

14. Des négociations sont en cours entre l'OMS et l'ONUSIDA en ce qui concerne les modalités de la fourniture d'un appui administratif à l'ONUSIDA par l'OMS et un accord devrait être élaboré prochainement.

---

## **V. Vision commune de la réponse à l'épidémie : notions préliminaires**

15. Le premier projet de plan stratégique de l'ONUSIDA pour la période 1996-2000 a été distribué aux participants. Celui-ci doit constituer la base des activités et des plans de travail de l'ONUSIDA. Les contributions de membres du CCP et de toutes les autres parties intéressées sont les bienvenues. En outre, un document énonçant la position commune face à l'épidémie et un document définissant le cadre pour l'élaboration des politiques sont en préparation.

## **VI. Décisions, recommandations et conclusions**

16. Le CCP se félicite de l'esprit de compréhension et de collaboration auquel sont parvenus les six organismes coparrainants et leurs organes directeurs quant à la finalité et au mode de fonctionnement du programme commun et à leurs relations avec ce programme; il est conscient :

- que, pendant toute cette période, le personnel de l'ONUSIDA se composait d'une seule personne, son Directeur exécutif, en poste depuis janvier 1995; les membres de la petite équipe qui l'entourait étaient tous prêtés ou détachés; et

- que, malgré ces multiples contraintes, l'ONUSIDA a accompli un travail initial important et a progressé.

17. Le CCP demande au Directeur exécutif de lui fournir les informations indiquées ci-après, autant que possible pour sa prochaine réunion, afin de faciliter son examen du projet de budget programme pour l'exercice biennal 1996-1997 :

- 
- (i) ordre de grandeur estimé de l'appui financier apporté par les organismes coparrainants pour lutter contre le VIH/SIDA aux niveaux mondial et régional et à celui des pays en 1994-1995;
  - (ii) plan établi par chaque organisme coparrainant pour intégrer les politiques et stratégies de l'ONUSIDA dans ses activités aux niveaux mondial et régional et à celui des pays;
  - (iii) contribution en espèces et en nature attendue de chaque organisme coparrainant pour les activités mondiales de l'ONUSIDA;
  - (iv) plan détaillé des dispositions prises pour apporter un soutien financier direct aux programmes nationaux de lutte contre le SIDA pendant la période de transition suivant la cessation d'activités de GPA/OMS;
  - (v) stratégie de mobilisation des ressources qui portera sur les points suivants :
    - (a) appel mondial, avec indication des principes directeurs appliqués, de son contenu et des mécanismes utilisés pour sa gestion;
    - (b) modalités de financement à objet désigné/objet non désigné, étant entendu que le budget sera essentiellement financé par des contributions à objet non désigné;
    - (c) collecte de fonds auprès du secteur privé, y compris les sociétés et les fondations, et organisation de campagnes auprès des autres acteurs du secteur privé;
  - (vi) résultats des consultations avec les donateurs afin d'informer le CCP des contributions projetées à l'ONUSIDA;
  - (vii) mode de fonctionnement de l'ONUSIDA au niveau des pays, y compris ses relations avec les organismes coparrainants, sa dotation en personnel, les modalités de coopération technique, y compris le recours aux réseaux interpays des organismes coparrainants, et les possibilités locales de collecte de fonds;
  - (viii) définition du contenu et des limites du soutien financier apporté aux pays afin de conserver des ressources pour les fonctions essentielles de l'ONUSIDA; enfin
  - (ix) description et justification plus précises de la dotation en personnel la plus efficace à l'appui des activités de pays et des activités régionales.

18. Le CCP demande qu'un budget global soit établi, à l'intérieur d'une fourchette indicative de US \$120-140 millions pour le premier exercice biennal, étant entendu que le budget qui lui sera présenté sera étayé par des projections de recettes et s'appuiera sur les considérations suivantes :

- (i) Le budget détaillé sera établi en fonction de l'organigramme proposé dans le document UNAIDS/PCB(1)/95.5, étant bien entendu que tout sera fait pour procéder dès que possible, et en tout état de cause au plus tard à la première réunion du CCP en 1996, à une budgétisation par objectifs et cibles projetés, selon le plan stratégique prévu pour l'ONUSIDA.
  - (ii) Le budget mettra également en évidence les coûts des programmes calculés d'après les
-

dépenses générales d'administration.

(iii) Il sera accordé une attention suffisante à l'établissement d'indicateurs ou de marqueurs permettant au CCP de suivre l'exécution du plan de travail et du budget programme.

(iv) Les fonds seront répartis en maintenant un équilibre global entre les activités mondiales et celles de pays (à raison de 40 : 60 approximativement); en cas de modification du budget, cet équilibre sera revu afin de préserver les fonctions essentielles de l'ONUSIDA.

19. En conséquence, le CCP autorise le Directeur exécutif à procéder immédiatement, dans un premier temps, au recrutement du personnel nécessaire, conformément à ce qui est prévu dans le budget programme indicatif, et il demande à tous les donateurs de contribuer au financement indispensable de l'ONUSIDA.

20. Le CCP encourage les gouvernements des Etats Membres, les fondations privées, les sociétés commerciales, les organismes philanthropiques, entre autres, à informer dès que possible le Directeur exécutif de la contribution qu'ils comptent apporter pour 1996-1997. Il demande aux contributeurs de verser leurs contributions pour 1996 en avance, ou aussitôt que possible à compter du début de l'année civile 1996 selon les dispositions prévues dans leurs réglementations nationales.

21. Le CCP demande au Directeur exécutif de chercher les moyens de renforcer le soutien des Nations Unies à l'ONUSIDA, notamment par des actions de plaidoyer et d'intégration, et de lui en rendre compte à sa prochaine réunion.

22. Le CCP décide que sa prochaine réunion aura lieu à Genève du 13 au 15 novembre 1995.

23. Le CCP adopte pour ses opérations le mode de fonctionnement exposé dans le document établi par le Secrétariat (UNAIDS/PCB(1)/95.3 Rev.1).

24. Le CCP prend acte de la désignation par roulement de ses membres élus par tirage au sort le 13 juillet 1995, pendant la session de fond de 1995 du Conseil économique et social. Il décide que les six mois de 1995 seront ajoutés aux mandats indiqués ci-après :

Mandat d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1996 :	Australie, Canada, Côte d'Ivoire, Mexique, Thaïlande
Mandat de deux ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1996 :	Afrique du Sud, Algérie, Barbade, Bulgarie, Chine, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède
Mandat de trois ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1996 :	Congo, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Ouganda, Pakistan, Paraguay.

25. Le CCP approuve la nomination des cinq représentants ci-après des organisations non gouvernementales désignées pour participer à ses travaux, conformément à la résolution E/1995/L.24/Rev.1 du Conseil économique et social :

- Mme Teresita Bagasao, Kabalikat ng Pamilyang Pilipino Foundation Inc. (HIV/AIDS Network Philippines)
- M. Mazuwa Banda, Churches Medical Association of Zambia (CMAZ)
- Mme Martina Clark, International Community of Women Living with HIV/AIDS, Etats-Unis d'Amérique
- M. Luis Gauthier, Chilean NGO AIDS Network
- M. Arnaud Marty-Lavauzelle, Fédération nationale AIDES, France.

## **Annexe 1**

### **Liste des Participants**

.

#### **Membres**

##### **Afrique du Sud**

Dr N.C. Dlamini Zuma, Ministre de la Santé, Département de la Santé, Pretoria  
(Vice-Présidente)

Dr G.G. Wolvaardt, Health Attaché, Mission permanente de l'Afrique du Sud  
auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales  
à Genève

##### **Algérie**

M. Sid Ali Branci, Conseiller, Mission permanente de la République algérienne  
démocratique et populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des  
Organisations internationales en Suisse

##### **Australie**

S.E. M. Richard Butler, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent de l'Australie à New York, USA

S.E. Mme Penelope Anne Wensley, Ambassadeur et Représentant permanent  
de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations  
internationales à Genève, Suisse

Mme H. Evans, Chef du Service SIDA/maladies transmissibles, Département  
des Services humanitaires et de la Santé, Canberra

M. Anthony Kelloway, Conseiller (Développement), Mission permanente de  
l'Australie à New York, USA

Mme Bernadette Siely, Deuxième secrétaire, Mission permanente de l'Australie  
auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales  
à Genève, Suisse

Mme A. Kern, Consultant, Département des Services humanitaires et de la  
Santé, c/o Mission permanente de l'Australie auprès de l'Office des Nations  
Unies et des autres Organisations internationales à Genève, Suisse

M. Bill Bowtell, Conseiller politique principal, Bureau du Premier Ministre,  
Canberra

##### **Barbade**



Dr Carol Jacobs, Présidente, Comité national consultatif sur le SIDA, Christ Church

### **Bulgarie**

Dr Radka Argirova, Ministre de la Santé adjointe, Sofia

M. Atanas Baltov, Conseiller, Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse

### **Canada**

M. R.L. Noble, Administrateur principal de programme, Division de la Coopération technique multilatérale, Agence canadienne de Développement international, Hull, Québec

Mme J. Portman, Conseiller politique principal, Secrétariat national pour le SIDA, Département de la Santé, Ottawa, Ontario

### **Chine**

Professeur Li Shichuo, Directeur général, Département de la Coopération internationale, Ministère de la Santé, Beijing

Dr Qi Xiaoqiu, Directeur général adjoint, Département du contrôle des maladies, Ministère de la Santé, Beijing

M. Wu Guogao, Directeur adjoint, Division des Organisations internationales, Département de la Coopération internationale, Ministère de la Santé, Beijing

Mme Situ Wen, Administrateur, Division des Organisations internationales, Département de la Coopération internationale, Ministère de la Santé, Beijing

M. Gu Keping, Conseiller, Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse

### **Congo**

Dr Pierre M'Pele, Conseiller à la Présidence de la République du Congo, Brazzaville (Représentant empêché)

### **Côte d'Ivoire**

Dr Issa Malick Coulibaly, Coordonnateur, Programme national de Lutte contre le SIDA, Ministère de la Santé et des Affaires sociales, Abidjan

M. Hyacinthe Marcel Kouassi, Conseiller (affaires commerciales), Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse

M. Largaton Ouattara, Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies à New York

### **Etats-Unis d'Amérique**

Ambassadeur Sally Shelton, Administrateur adjoint, Bureau pour les Programmes mondiaux, Agence pour le Développement international, Washington D.C. (Présidente)

S.E. M. Daniel L. Spiegel, Ambassadeur et Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

Mme Patricia A. Fleming, Directeur de la Politique nationale pour le SIDA, Bureau exécutif du Président, Washington D.C.

Dr Duff Gillespie, Sous Administrateur adjoint et Directeur du Centre pour la Population, la Santé, et la Nutrition, Agence pour le Développement international, Washington D.C.

M. Michael Feldstein, Coordonnateur a.i. pour le VIH/SIDA, Agence pour le Développement international, Washington, D.C.

Dr Jacob A. Gayle, Directeur, Division pour le VIH/SIDA, Bureau sanitaire, Agence pour le Développement international, Washington, D.C.

Mme Margaret J. Pollack, Bureau des Affaires économiques et sociales, Département de l'Etat, Washington D.C.

Dr Kenneth Bernard, International Health Attaché, Mission permanente des Etats-Unis auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

### **Fédération de Russie**

Dr L. Malychev, Conseiller, Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

M. Andrei Kizioun, Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

### **France**

Professeur Jean-François Girard, Directeur général de la Santé, Ministère de la Santé publique et de l'Assurance maladie, Paris

M. Jean-Marie Bruno, Sous-Directeur de la Santé et du Développement social, Ministère délégué à la Coopération, Paris

M. Laurent Contini, Premier Secrétaire, Mission permanente de la France auprès des Nations Unies à New York

M. François Poinot, Direction des Nations Unies, Ministère des Affaires

étrangères, Paris

Dr Pierre Soccoja, Direction Générale de la Santé, Ministère de la Santé publique et de l'Assurance maladie, Paris

### **Inde**

Dr Shiv Lal, Additional Project Director, Organisation nationale de Lutte contre le SIDA, Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Gouvernement de l'Inde, New Delhi

M. T.S. Tirumurti, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

### **Japon**

M. Akihiko Furuya, Directeur adjoint, Division des Affaires internationales, Ministère des Affaires étrangères, Tokyo

Dr Masaharu Ito, Conseiller en Science et Technologie, Secrétariat du Ministre de la Santé et Bien-être, Tokyo

Dr Jinichi Suzuki, Directeur adjoint, Division des Affaires internationales, Secrétariat du Ministre de la Santé et Bien-être, Tokyo

Dr Yasuhiro Suzuki, Directeur adjoint, Division santé, Secrétariat du Ministre de la Santé et Bien-être, Tokyo

M. Toshiyasu Ikenaga, Premier Secrétaire, Mission permanente du Japon auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

M. Kinji Shinoda, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Japon auprès des Nations Unies à New York

### **Mexique**

Dr Carlos del Rio, Coordonnateur, Conseil national de la Prévention du SIDA (CONASIDA), Mexique D.F.

### **Ouganda**

Dr Sam Okware, Commission des Services médicaux/SIDA, Prévention des Maladies transmissibles, Ministère de la Santé, Entebbe

M. Omwony Ojwok, Directeur Général, Uganda AIDS Commission Secretariat, Kampala

M. Odyek Agona, Premier Secrétaire, Mission permanente de la République de l'Ouganda auprès des Nations Unies à New York

### **Pays-bas**

Mme C.M. Trooster, Section des Nations Unies et de l'Aide internationale, Ministère des Affaires étrangères, La Haye

M. W. van Reenen, Premier Secrétaire, Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Pakistan**

Dr Muhammad Ikram Arif, Secrétaire, Ministère de la Santé, Islamabad

**Paraguay**

Dr Nicolas Aguayo, Directeur, Programme national de Lutte contre le SIDA, Ministère de la Santé et du Bien-être social, Asuncion

M. Rigoberto Gauto, Conseiller, Mission permanente du Paraguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Dr D. Nabarro, Chef Conseiller pour la Santé et la Population, Overseas Development Administration, Londres

M. Mark Mallalieu, Santé et Population, Overseas Development Administration, Londres

M. S. Boardman, Troisième Secrétaire, Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Suède**

M. Hans Lundborg, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires multilatérales, Ministère des Affaires Etrangères, Stockholm

M. N.-A. Kastberg, Conseiller, Mission permanente de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Thaïlande**

M. Viraphand Vacharathit, Ministre Conseiller, Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

---

**Organismes Coparrainants**

---

**Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

---

Dr James Sherry, Chef, Promotion sanitaire, UNICEF, New York

Dr Christian Voumard, Conseiller pour la Santé, Bureau de l'UNICEF à Genève

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

M. Gustave Speth, Administrateur, PNUD, New York

M. Anders Wijkman, Sous Administrateur et Directeur, PNUD, New York

**Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)**

Dr Nicholas Dodd, Chef, Département de la Santé en matière de la Reproduction et du Planning familial, FNUAP, New York

**Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)**

M. Solomon Hailu, Directeur, Bureau exécutif du Directeur général, UNESCO, Paris

M. Eric Armerding, Consultant, UNESCO, Paris, France

**Organisation mondiale de la Santé**

Dr Hiroshi Nakajima, Directeur général

Dr Hu Ching-Li, Sous Directeur général

M. Dennis Aitken, Sous Directeur général

Dr Stefano Bertozzi, Directeur a.i., Programme mondial de Lutte contre le SIDA

Mme Gunilla Ernberg, Directeur adjoint a.i., Programme mondial de Lutte contre le SIDA

Dr Dorothy Blake, Conseillère au Dr Hu Ching-Li

Dr T. Turmen, Directeur, Division de la Santé de la Famille

**La Banque mondiale**

Dr Richard Feachem, Conseiller, Département de la Population, la Santé et la Nutrition, La Banque mondiale, Washington, D.C,

Dr Debrewerk Zewdie, Point focal MST et SIDA, Département de la Population, la Santé et la Nutrition, La Banque mondiale, Washington, D.C,

**Organisations non gouvernementales**

Mme Teresita Bagasao, Kabalikat ng Pamilyang Pilipino Foundation Inc, (HIV/AIDS Network Philippines), Manila, Philippines (représentant empêché)

Dr Mazuwa Banda, Churches Medical Association of Zambia, Lusaka, Zambia

(représentant empêché)

Mme Martina Clark, International Community of Women Living with HIV/AIDS, San Francisco, CA, USA

M. Luis Gauthier, Chilean NGO AIDS Network, Santiago, Chili

M. Arnaud Marty-Lavauzelle, AIDES Fédération Nationale, Paris, France

Mme Erlinda Senturias (membre suppléant) Conseil oecumenique des Eglises, Genève

.

## **Observateurs**

—

## **Etats Membres**

### **Allemagne**

Dr Astrid Potz, Sous Chef de la Division de la Coopération internationale, Ministère fédéral pour la Santé, Bonn

Dr Dieter Ehrhardt, Ministère fédéral du Développement et de la Coopération économique, Bonn

Dr Ulrich Vogel, Chef d'Equipe, Programme du SIDA, GTZ, Eschborn

### **Argentine**

Mme Maria Cristine Tosonotti, Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

### **Autriche**

Dr Jean-Paul Klein, Département pour le SIDA et les Maladies infectieuses, Ministère fédéral de la Santé, Vienne

M. Michael Desser, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

### **Belgique**

M. Geert Muylle, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Brésil**

M. Paulo Guapindaia-Joppert, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Espagne**

M. Alberto Torres, Président, Département de la Santé internationale, Ecole nationale de la Santé publique, Madrid

**Irlande**

M. Donal Denham, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Luxembourg**

Dr R. Hemmer, Chef du Département des Maladies Infectieuses, Centre Hospitalier du Luxembourg, Luxembourg

**Nicaragua**

M. Danilo Rosales, Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Pérou**

M. Romy Tincopa, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Philippines**

Mme Olivia Palala, Conseiller, Mission permanente des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Slovaquie**

M. Juraj Sykorov, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

**Suisse**

Dr Raphael Baltes, Consultant, Direction de la Coopération au Développement, Bern

**Trinité et Tobago**

Mme Annette Gonzales, Représentant permanent adjoint, Mission permanente du Trinité et Tobago auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève

---

**Comité de Gestion du Programme mondiale de Lutte contre le**

## **SIDA, OMS (GMC)**

Dr Joannes Moerkerk (Président du GMC), Section des Conseils techniques, Spearhead Programmes Coordination and Technical Advice Department, Ministère des Affaires étrangères, la Haye, Pays Bas

.

## **Organisations des Nations Unies**

Dr Mohamed W. Dualeh, Point focal pour le VIH/SIDA au HCR et Président de l'IAAG, Genève

Dr F. Del Ponte, Département des Opérations au Maintien de la Paix, Nations Unies, New York

Mlle Myriam Tebourbi, Fonctionnaire responsable des Droits de l'Homme, Centre pour les Droits de l'Homme, Office des Nations Unies à Genève



## Annexe 2

### Ordre du jour

---

#### Documents de référence

1. OUVERTURE
- 1.1 Ouverture de la séance  
par le Directeur exécutif
- 1.2 Propos du Président du Comité des  
Organismes coparrainants
- 1.3 Election des membres du Bureau
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour UNAIDS/PCB(1)/95.1 Rév. 1
2. RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF UNAIDS/PCB(1)/95.2
3. CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME:  
MODE DE FONCTIONNEMENT UNAIDS/PCB(1)/95.3 Rév. 1
4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET LEGALES
- 4.1 Structure et dotation en personnel UNAIDS/PCB(1)/95.4
- 4.2 Budget indicatif pour 1996-1997 UNAIDS/PCB(1)/95.5
- 4.3 Bilan actualisé du document juridique  
et de l'accord sur les dispositions  
de support administratif
5. VISION COMMUNE DE LA REPONSE A L'EPIDEMIE:  
NOTIONS PRELIMINAIRES
6. DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS
7. PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

### **Annexe 3**

## **Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)**

---

1. La pandémie de SIDA - syndrome provoqué par le VIH - est l'une des grandes tragédies de notre temps. Le VIH continue à se propager sournoisement au rythme de plusieurs milliers de nouvelles contaminations chaque jour et il fera encore des ravages bien après le tournant du siècle, parmi les individus, dans les familles et dans tous les secteurs de la société. L'ampleur et la durée de la pandémie, la complexité du problème que pose la conduite de l'action contre ce fléau, nécessitent la mise en place d'un programme spécial à l'échelle mondiale.
2. La résolution 1994/24 adoptée par l'ECOSOC en juillet 1994 approuvait la création du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/SIDA tel que défini dans son annexe. Celle-ci décrit les grandes lignes d'un tel programme. Dans sa section VI, consacrée à la structure administrative, il est indiqué que le Directeur exécutif du programme, désigné par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la recommandation des Organismes coparrainants, relèvera directement du Conseil de Coordination du Programme qui sera l'organe directeur de l'ONUSIDA. Les Organismes coparrainants ont constitué un Comité des Organismes coparrainants (COC); on trouvera son mandat, de même que celui du Secrétariat de l'ONUSIDA, dans l'annexe I du présent document.
3. La résolution 1994/24 indiquait, par ailleurs, que les attributions précises et le calendrier des réunions du Conseil seraient précisés dans le document définissant son mandat. Ils sont énoncés ci-après et prennent en compte les décisions adoptées subséquentement par l'ECOSOC à l'occasion des sessions d'organisation et la résolution adoptée à sa session de fond (voir document de l'ECOSOC E/1995/L.24/Rev. 1).

### **But**

4. Le Conseil de Coordination du Programme (CCP) remplit les fonctions d'organe directeur pour toutes les questions programmatiques intéressant la politique, la stratégie, le financement, la surveillance et l'évaluation de l'ONUSIDA.

### **Fonctions**

5. Pour s'acquitter des fonctions qui lui sont dévolues, le CCP est tenu informé de tous les aspects du développement de l'ONUSIDA et il prend en compte, pour élaborer sa politique et ses stratégies techniques, les rapports et recommandations du Comité des Organismes coparrainants (COC) et du Directeur exécutif ainsi que les rapports et recommandations pertinents des comités consultatifs scientifiques et techniques de l'ONUSIDA, créés par le Directeur exécutif. Les attributions du CCP sont les suivantes :

- i) Définir les grandes orientations et les priorités du Programme commun, en prenant compte la résolution 47/199 de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- ii) Revoir la planification et l'exécution du Programme commun et prendre des décisions à cet égard. Le CCP sera tenu informé de tous les aspects du développement du Programme commun et examinera les rapports et les recommandations que lui soumettront le COC et le Directeur exécutif.
- iii) Examiner et approuver le plan d'action et le budget pour chaque exercice préparés par le Directeur exécutif et revus par le COC;
- iv) Examiner les propositions du Directeur exécutif et approuver les modalités de financement du Programme commun:
- v) Examiner les plans à moyen terme et leurs incidences financières;
- vi) Revoir, après contrôle, les rapports financiers soumis par le Programme commun;
- vii) Formuler les recommandations aux Organismes coparrainants concernant leurs activités à l'appui de l'ONUSIDA, y compris les activités pour l'intégration ("mainstreaming");
- viii) Examiner des rapports périodiques d'évaluation des progrès accomplis par l'ONUSIDA dans la voie de la réalisation de ses objectifs;

6. Les rapports annuels soumis au CCP sur les travaux du Programme commun, accompagnés des observations éventuelles du Conseil, seront transmis aux organes directeurs de chacun des organismes coparrainants et à l'ECOSOC.

### Composition

7. Le CCP est composé de 22 Etats Membres élus parmi ceux des Organismes coparrainants, en respectant la distribution régionale ci-après:

Groupe des pays d'Europe occidentale et autres	7 sièges
Afrique	5 sièges
Asie et Pacifique	5 sièges
Amérique latine et Caraïbes	3 sièges
Europe orientale/Communauté des Etats indépendants	2 sièges

8. La durée du mandat de ces 22 membres sera de trois ans, à l'exception du premier qui sera variable pour permettre un roulement. Après les élections initiales, le tiers environ des membres du Conseil seront remplacés chaque année.

9. Chacun des organismes coparrainants sont habilités à participer à toutes les réunions du CCP mais sans droit de vote (voir mandat du COC dans l'annexe I du présent modus operandi).

10. Cinq organisations nongouvernementales, trois des pays en développement et deux des pays industrialisés ou ceux dont l'économie est en pleine mutation, seront invitées à participer aux réunions du CCP, mais ne pourront pas participer au processus décisionnaire et n'auront pas le droit de vote (voir résolution de l'ECOSOC 1995/--).

11. Les organisations non gouvernementales elles-mêmes choisiront ces cinq organisations parmi celles qui sont en relations officielles avec l'ECOSOC ou avec l'un des six organismes coparrainants, ou qui figurent sur la liste des ONGs travaillant dans le domaine du VIH/SIDA. Le CCP approuvera officiellement les ONGs désignées. La durée du mandat des ONGs choisies ne dépassera pas trois ans.

### **Observateurs**

12. Le statut d'observateur aux réunions du CCP peut être accordé sur demande écrite exprimant un intérêt par le Directeur exécutif, après consultation du Président du CCP, à tout Etat membre d'un Organisme coparrainant et à toute organisation intergouvernementale ou non gouvernementale. Les observateurs prennent eux-mêmes les dispositions nécessaires pour couvrir les dépenses résultant de leur participation aux réunions du CCP.

13. Sur invitation du Président, les observateurs peuvent prendre part aux délibérations du CCP sur les questions qui les intéressent particulièrement. Ils ont accès aux documents de fond du Conseil et peuvent soumettre des mémoires au Directeur exécutif, lequel décide de la nature et de l'ampleur de leur diffusion.

### **Réunions**

14. Le CCP se réunit une fois par an à Genève et peut décider de tenir des réunions supplémentaires sous réserve de l'accord de la majorité de ses membres. Les réunions sont publiques sauf décision contraire du CCP.

15. Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA fait office de Secrétaire du CCP.

16. En consultation avec le COC et le Président du CCP, le Directeur exécutif prépare pour chaque réunion un ordre du jour.

17. Les documents annonçant la tenue des réunions ordinaires, accompagnées de l'ordre du jour provisoire, sont adressés aux membres ainsi qu'aux autres instances habilitées à y prendre part en qualité d'observateurs soixante jours au moins avant le premier jour de la réunion. Les documents de fond sont établis en anglais et en français et envoyés le plus tôt possible après cette annonce.

18. L'interprétation simultanée est assurée à toutes les réunions du CCP en anglais et en français. Une interprétation simultanée dans les autres langues officielles des Nations Unies peut être assurée sur demande écrite adressée au Président par un membre du conseil, au plus tard dans les deux semaines précédant une réunion plénière du CCP.

19. Le quorum est constitué par les deux tiers des membres votants du CCP, à savoir quinze membres.

20. Des fonds seront dégagés pour couvrir des frais de per diem et de déplacement encourus pour la participation aux réunions du PCB d'un représentant de chaque pays (membre) en développement, de chaque pays en phase de transition économique et d'un représentant de chacune des trois organisations non gouvernementales établies dans les pays en développement.

### **Bureau**

21. Le CCP élit parmi ses membres un président et un vice-président. Leur mandat est d'une durée d'un an.

22. Si le président se trouve dans l'impossibilité de mener son mandat à terme, le CCP élit un nouveau président à sa réunion suivante.

23. Le président, ou en son absence le vice-président, président les réunions du CCP. Dans l'intervalle des réunions, ils remplissent les fonctions additionnelles que pourra leur assigner le Conseil.

### **Procédures**

24. Le CCP peut créer des sous-comités et des groupes de travail ad hoc pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions.

25. Le CCP s'efforce d'adopter ses décisions et recommandations par consensus. S'il est nécessaire de recourir à un scrutin ou à une procédure consultative, le CCP applique le Règlement intérieur se trouvant à l'annexe II du présent *modus operandi*, fondé sur les règlements similaires appliqués dans le système des Nations Unies à des réunions de même nature.

26. Les recommandations, décisions et conclusions sont adoptées par les membres avant la clôture de chaque réunion du CCP et distribuées à tous les participants, de préférence dans la semaine suivant la fin de la réunion.

27. Le compte rendu de chaque réunion du CCP doit comprendre les recommandations, décisions et conclusions visées au paragraphe 26 ci-dessus. Ce document est distribué aux membres et autres participants dans les soixante jours suivant la clôture de la réunion.

28. Le CCP peut modifier ou compléter son modus operandi.

## Annexe 1 du Modus Operandi

### Mandats du Comité des Organismes coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA

#### I. Comité des Organismes coparrainants

##### Fonctions

1. Le Comité des Organismes coparrainants (COC) est l'instance où ces organismes se réunissent régulièrement pour étudier les questions intéressant l'ONUSIDA et y apporté des éléments pour les politiques et les stratégies du Programme, il fait également office du Comité Permanent du CCP. Les fonctions spécifiques du COC sont les suivantes :

(i) Examiner, en temps voulu pour leur soumission à la réunion annuelle du CCP, les plans de travail et le projet de budget programme établis pour chaque exercice par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et revus par les comités consultatifs scientifiques et techniques qui pourront être créés par le Directeur exécutif;

(ii) Examiner les propositions techniques et budgétaires présentées au CCP en vue du financement du Programme commun pour le prochain exercice;

(iii) Examiner les rapports techniques et, après contrôle, les rapports financiers soumis par le Directeur exécutif (y compris ceux des comités consultatifs créés par ce dernier) et les transmettre, accompagnés des observations appropriées, au CCP;

(iv) Formuler des recommandations à l'attention du CCP;

(v) Examiner les activités de chaque Organisme coparrainant en vue d'apporter un soutien approprié aux activités et stratégies du Programme commun ainsi que d'assurer l'harmonisation et la coordination avec celles-ci;

(vi) Rendre compte au CCP des efforts déployés par les Organismes coparrainants pour intégrer la politique du Programme commun, ainsi que ses orientations stratégiques et techniques, aux politiques et aux stratégies de leurs organisations respectives et les concrétiser dans des activités relevant spécifiquement de leurs missions; et

(vii) Prendre au nom du CCP des décisions sur les questions que celui-ci aura transmises à cet effet

##### Composition

2. Le COC se compose des chefs de secrétariat de chacun des Organismes coparrainants ou des représentants qu'ils auront désignés. Ils peuvent être accompagnés par des conseillers.

## II. Secrétariat de l'ONUSIDA

3. Le Secrétariat comprend le Directeur exécutif ainsi que le personnel technique et administratif dont le Programme peut avoir besoin.
4. Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur recommandation consensuelle des Organismes coparrainants. Il est sous l'autorité du Conseil de Coordination du Programme.
5. Le Directeur exécutif est, de droit, Secrétaire du CCP, du COC, de tous les sous-comités du CCP et des conférences organisées par l'ONUSIDA. Il a la faculté de déléguer ses fonctions.
6. Le Directeur exécutif peut traiter directement, en accord avec les Etats Membres des Organismes coparrainants, avec l'ensemble de leurs départements, administrations et organisations, publics ou non. Il peut aussi nouer des relations directes avec les organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales.
7. Dans l'exercice de ses fonctions consistant à diriger et à orienter le programme, le Directeur exécutif :
  - (i) Prépare et soumet au CCP, après examen par le COC, le plan de travail et le budget pour chaque exercice biennal;
  - (ii) Mobilise et gère les ressources financières du programme dans le respect du règlement financier l'OMS (Organisation qui assure l'administration de l'ONUSIDA) en se basant sur le budget approuvé par le CCP;
  - (iii) Sélectionne, et supervise le personnel du Secrétariat, accorde les promotions et met fin aux contrats, en tenant compte du Règlement du personnel de l'OMS, lequel devra être adapté, le cas échéant, aux exigences particuliers de l'ONUSIDA;
  - (iv) Crée les comités consultatifs politiques et techniques qu'il juge nécessaires pour lui donner des avis sur tout aspect des activités de l'ONUSIDA. Le Directeur exécutif met à la disposition du CCP et du COC, dans les cas appropriés, les rapports desdits comités consultatifs techniques, dont il choisit les membres. Ces derniers y siègent à titre personnel et représentent un large éventail de disciplines et d'expériences;
  - (v) Délègue au personnel de l'ONUSIDA l'autorité nécessaire à une mise en oeuvre efficace des activités programmatiques.
8. Dans l'exercice de leurs fonctions, le Directeur exécutif et le personnel ne sollicitent ou reçoivent de directives d'aucun gouvernement et d'aucune autorité extérieure au Programme.

## **Annexe 2 du Modus Operandi**

### **Règlement intérieur du Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA**

#### **Conduite des débats**

##### Article 1

Le CCP peut limiter le temps de parole accordé à chaque orateur.

##### Article 2

Au cours de la discussion de toute question, un membre peut soulever une motion d'ordre. Le Président prend alors une décision immédiate à son sujet. Un membre peut faire appel de la décision prise par le Président; dans ce cas l'appel interjeté est aussitôt mis aux voix. Un membre qui soulève un point d'ordre ne peut aborder le fond de la question en discussion, mais doit s'en tenir au point d'ordre.

##### Article 3

Au cours des débats, le Président peut donner connaissance de la liste des orateurs inscrits et, avec le consentement du CCP, la déclarer close. Il peut, toutefois, autoriser tout membre à répliquer, si un exposé fait après la clôture de la liste devait, de l'avis du Président, rendre cette réplique souhaitable.

##### Article 4

Au cours de la discussion de toute question, le Président, avec le consentement du CCP, peut ajourner le débat sur le point de l'ordre du jour en discussion.

##### Article 5

Le président peut, à tout moment, avec le consentement du CCP, clore le débat sur le point de l'ordre du jour en discussion, si un membre a émis le souhait de prendre la parole.



## Vote

Nonobstant le principe du paragraphe 21 du Modus Operandi du CCP, les articles suivants seront appliqués, si le CCP décide de procéder à un vote:

### Article 6

Aux fins du présent Règlement, l'expression "membres présents et votants" s'entend des membres autorisés à voter, votant valablement pour ou contre. Les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

### Article 7

Les décisions du CCP sont prises à la majorité des membres présents et votants.

### Article 8

Lorsque les voix sont également partagées, la proposition est considérée comme n'ayant pas été adoptée.

### Article 9

Le CCP vote normalement à main levée, à moins qu'un membre ne demande le vote par appel nominal qui, si la majorité est d'accord, a alors lieu dans l'ordre alphabétique des noms des membres. Le nom du membre qui vote le premier est choisi par tirage au sort.

### Article 10

Le vote de chaque membre prenant part à un scrutin par appel nominal est consigné au procès-verbal.

### Article 11

A partir du moment où le Président a annoncé que le scrutin commence, aucun membre ne peut interrompre le scrutin, sauf s'il s'agit d'une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le scrutin en question.

### Article 12

Les élections ont normalement lieu au scrutin secret. S'il n'y a qu'un candidat, le CCP peut décider d'élire ce candidat sans procéder à un vote.

### Article 13

Le CCP peut voter au scrutin secret sur toute question, exception faite

des questions budgétaires, s'il en décide ainsi à la majorité des membres présents et votants.

La décision du CCP sur la question de savoir si le vote a lieu ou non au scrutin secret ne peut être prise qu'à main levée; si le CCP a décidé de voter au scrutin secret sur une question donnée, aucun autre mode de scrutin ne peut être demandé ou ordonné.

#### Article 14

Tout article du présent Règlement peut être suspendu par le CCP à la majorité des deux-tiers.

#### Article 15

Le CCP peut amender ou compléter le présent Règlement.

#### Article 16

Le CCP peut, à sa discrétion, appliquer tout article du Règlement intérieur de l'Organisation mondiale de la Santé, organisme qui assure le soutien administratif, qui lui paraît répondre à des circonstances particulières pour lesquelles il n'existe pas de disposition dans le présent Règlement.